

A mon avis, la plus haute priorité aurait du être accordée à deux choses. L'une figure dans le bill, un certain allègement du fardeau des citoyens à faibles revenus. Je n'ai jamais entendu personne s'opposer à cette idée, sinon pour dire que ce n'était pas suffisant—ce qui est peut-être là un point de vue valable. Assurément, étant donné la hausse du coût de la vie, nul ne peut nier qu'il soit nécessaire d'accorder un dégrèvement fiscal aux personnes à faible revenu. A mon avis, on n'aurait même pas dû permettre que l'octroi de ce dégrèvement soit tant retardé du fait qu'on l'avait regroupé avec toutes ces autres mesures fiscales compliquées qui ont tellement ralenti les travaux.

L'autre aspect du problème que j'aurais voulu qu'on rattache à celui de l'octroi d'un dégrèvement aux salariés à faible revenu découle de la question que pose souvent le gouvernement, à savoir: «Si nous réduisons l'impôt pour un groupe de contribuables, comment allons-nous compenser la perte de recettes qui en résulte?»

J'ai été pendant dix ans trésorier provincial, et je ne sais que trop ce que ressent un ministre des Finances ou un trésorier lorsqu'on propose de supprimer une partie importante de la recette fiscale. Il se demande comment on va compenser la perte. Dans le cas présent, on semble avoir supposé que le seul moyen de compenser la perte de recettes était d'augmenter les impôts d'une autre catégorie de contribuables. C'est assurément une conclusion pleine de bon sens, mais, à mon avis, ce n'est pas la seule façon qu'ait le gouvernement de récupérer des recettes.

Tout en accordant un dégrèvement fiscal aux Canadiens à faible revenu, on aurait dû s'efforcer de trouver des moyens, dans le cadre de notre structure fiscale actuelle, de stimuler la croissance économique et commerciale. Si nous parvenons à le faire, nous ferons augmenter considérablement les recettes de l'État sans trop avoir à modifier le taux de l'impôt. Il semble qu'en examinant le problème, le gouvernement n'ait pas pensé à cette solution. Mettons que nous percevions vingt millions de dollars d'impôts, sous une forme ou une autre, du secteur industriel et commercial de l'économie; si, en accordant certains stimulants, nous provoquons une croissance générale—ne serait-ce que de 6 p. 100—de l'entreprise industrielle et commerciale, la recette augmentera d'un million de dollars, sans que nous ayons eu à modifier le taux de l'impôt. Je voudrais, comme je l'ai dit, qu'on associe l'allègement du fardeau fiscal pour les petits contribuables et des dispositions fiscales soigneusement étudiées pour stimuler la croissance économique et industrielle du pays. Ce serait certainement l'un des moyens les plus efficaces de combattre l'inflation puisque l'amélioration de la productivité va de pair avec le niveau de vie sans enfler le prix des produits. J'ai également dit que cette croissance entraînerait un surcroît de recettes pour le Trésor public permettant de compenser le manque à recevoir découlant de l'allègement convenu du fardeau fiscal pour les petits contribuables.

• (1450)

Si l'on avait donné la priorité à ces questions et si la réforme les avait abordées en premier lieu, je pense qu'elle aurait été adoptée sans difficulté aussi bien à l'autre endroit qu'ici même. Les deux Chambres auraient eu ainsi la latitude de consacrer toute leur attention à une série de mesures fiscales dont traite le projet de loi et qui demandent bien sûr un examen soutenu.

La question des gains en capital aurait pu venir en second lieu. Bien que j'aie déclaré ici la semaine dernière que l'imposition des gains en capital était, d'après moi,

désavantageuse pour le Canada, du point de vue du développement et de l'amélioration du niveau de vie à tout le moins, je partage néanmoins l'opinion de mes collègues les sénateurs Lawson et Forsey et de plusieurs autres qui ont conclu que, dans un souci de justice, notre société moderne ne pouvait plus permettre l'exemption totale des gains en capital. Mais, comme je l'ai dit également l'autre jour, la formule qu'on a adoptée est loin d'être la meilleure. Je pense que si la question avait été abordée à part, à l'abri de toutes les pressions et considérations de toutes sortes, le gouvernement serait parvenu à une formule plus avantageuse et bien plus facile à appliquer.

La question du traitement accordé aux industries extractives, à mon avis, devrait être étudiée séparément. Je crois devoir signaler à ce moment-ci que je viens d'une province dont l'économie est très étroitement reliée depuis de nombreuses années au développement des industries extractives. C'est généralement vrai dans l'Ouest. Je suis certain que mon honorable ami, le sénateur Lawson, conviendra avec moi que cela vaut pour la Colombie-Britannique. C'est certainement vrai en Alberta. Je suis en complet désaccord avec les idées avancées à l'autre endroit par M. Kierans quand il a dit que les industries extractives obtenaient un traitement beaucoup trop avantageux et que nous devrions nous préoccuper beaucoup plus d'alléger la charge fiscale des industries secondaires qui sont les grands employeurs du pays.

L'argument pêche sur deux points. En premier lieu, si nous voulons avoir un pays fort, il nous faut un régime fiscal qui contribue au développement de tous les secteurs. Il ne faut donc pas négliger d'apporter à ce système fiscal les changements qui sont nécessaires pour l'aménagement des ressources primaires dans les régions du Canada où un tel aménagement constitue le pivot de notre économie, pas plus qu'on ne peut méconnaître les répercussions des impôts sur les grands centres industriels dans des provinces comme l'Ontario et le Québec où est concentré le plus gros des industries manufacturières canadiennes. En second lieu, il y a un rapport inséparable entre les industries extractives et les industries secondaires. Il est totalement absurde de dire qu'on peut avoir un secteur industriel secondaire florissant au Canada si on n'encourage pas d'abord le secteur primaire à produire des matières premières que traitent ensuite les industries secondaires. Je suis étonné des dispositions de la nouvelle mesure relative aux industries primaires. En effet, elles font largement dépendre ces décisions finales de règlements et de jugements émanant de fonctionnaires du fisc fédéral.

J'ai eu le privilège, avant d'entrer au Sénat, de jouer le rôle de conseiller auprès d'autres personnes devant le comité parlementaire et devant le comité sénatorial des banques et du commerce alors qu'ils examinaient le Livre blanc qui a précédé ce bill. Je me rappelle très bien qu'à l'occasion de la préparation des documents à présenter, nous avons étudié un domaine en particulier; il ne s'agissait que d'un examen superficiel. Il s'agissait simplement d'essayer de déterminer dans quelle mesure les dépenses industrielles avaient été retardées au Canada du fait des incertitudes soulevées par les propositions du Livre blanc. En faisant un simple relevé nous avons découvert que plus d'un milliard d'investissements avaient été retardés partiellement ou totalement du fait de l'incertitude qui régnait en matière de fiscalité. Une situation identique règne chez nos industries primaires. Les honorables sénateurs ont probablement remarqué cet article dans l'édition d'hier du *Journal d'Ottawa*: "New Extraction Plant